

AVIS N° 2021-18 DU CSRPN OCCITANIE RELATIF

**AUX MÉTHODOLOGIES ET AUX LISTES DE RÉFÉRENCE POUR LA FAUNE ET LA FLORE
EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN RÉGION OCCITANIE**

Vu le document « Cottaz C., Dao J. & Hamon M., 2021. Liste de référence des plantes exotiques envahissantes de la région Occitanie. Synthèse, analyses de risque et catégorisation des taxons. Document technique des CBN d'Occitanie (CBNMed et CBNPMP). 50 p + annexes » et la proposition de liste en découlant,

Vu le document « Méthodologie pour l'élaboration de la liste catégorisée des espèces exotiques envahissantes Faune d'Occitanie, CEN Occitanie – Camille Gilliot et Iris Lang, juin 2021 » et la proposition de liste en découlant,

Vu l'avis du rapporteur du GT Connaissance du CSRPN ;

Vu les débats au sein du groupe de travail connaissance le 14 juin 2021 ;

Vu la consultation électronique du groupe de travail connaissance du 21 au 30 juin 2021 ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 2 au 14 juillet 2021 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel valide la méthodologie et les listes de référence pour la faune et la flore exotiques envahissantes d'Occitanie, et formule les observations suivantes :

Le CSRPN confirme que ces listes constituent un outil indispensable en termes de connaissances à la fois pour les naturalistes mais aussi et surtout pour les gestionnaires et les décideurs confrontés aux difficultés que représentent les EEE.

Le CSRPN souhaite toutefois mettre en avant les points suivants :

- Les listes Faune et Flore ont été élaborées à partir d'une méthodologie comparable sur le principe, mais elles sont élaborées avec des outils différents notamment sur le point de l'appréciation du degré de l'invasion relativement à la niche écologique de l'espèce qui est prise en compte pour la flore mais pas pour la faune faute de données. Afin que ces listes puissent être opérationnelles dans le cadre d'une politique commune, il sera utile de s'assurer de leur inter-calibration ; autrement dit que le classement dans les différentes catégories des espèces contienne des espèces de faune et de flore qui soient comparables du point de vue « invasion » mais aussi par leur impact (majeure, modérée, émergente, alerte, prévention)
- La méthodologie générale est basée sur le diptyque [impacts, risque d'invasion] et [distribution spatiale]. Afin d'apprécier au mieux les enjeux inhérents aux EEE listées, il serait utile de présenter indépendamment les critères d'impacts/risques d'invasions et distribution spatiale. Il est important de souligner que les listes ne constituent pas des listes de priorisation et qu'une espèce affichée dans la catégorie « Alerte » n'est pas nécessairement moins prioritaire en termes de gestion qu'une espèce dite « Majeure »
- Du strict point de vue de la gestion à long terme, il apparaît important de lister des espèces considérées acclimatées dont le caractère envahissant peut se révéler et entraîner d'envisager les mesures nécessaires à contenir leur propagation

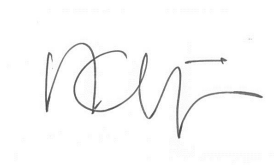
Les listes présentées n'incluent pas la fonge, ni les agents pathogènes. Elles ne tiennent pas compte de lignées évolutives (souches) ni de parasites qui peuvent s'avérer envahissants : bien que probablement hors de propos dans ce premier exercice, la question de l'intégration de ces différents taxons et unités taxonomiques mériterait d'être posée lors du prochain exercice (par exemple, actuellement *Hyalomma marginatum*).

- Il est important de noter que ces listes sont à mettre à jour régulièrement, a minima une fois tous les 3 ans.

En conclusion le dossier présenté des EEE en Occitanie est une étape importante dans un processus destiné à élaborer des documents opérationnels et préparer des alertes pour contenir les espèces qui nuisent aux espèces patrimoniales régionales et à la diversité des écosystèmes. Ces listes devront conserver leur caractère évolutif avec une mise à jour quasiment continue. D'autre part le CSRPN ne peut que conseiller de maintenir ou d'établir des échanges avec les listes élaborées dans les régions limitrophes Enfin le CSRPN tient à souligner la rapidité de propagation de certaines espèces envahissantes dans les milieux marins et lagunaires et la nécessité d'en estimer l'importance, ainsi que d'en prévoir le contrôle si nécessaire.

Toulouse, le 15 juillet 2021

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino